PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 12 septembre 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 44 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-09-190 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption des procès-verbaux des 8, 22 et 29 août 2023
4- Correspondance
5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
6- Adoption du second projet de règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
7- Sélection des candidats pour entrevue – Chauffeur opérateur/journalier
8- Suivi des travaux de réfection SP1 et SP1-A
9- Suivi projet de Parc bioalimentaire
10- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Bilan 2022 – Mise en place de 3 actions
11- Projet l'Atelier Nomade
12- Renouvellement du partenariat-membre du Réseau en développement social
13- Demande de contribution financière – Opération enfant soleil
14- Demande de contribution financière – Association du cancer de l'est du Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau
15- Documents des séances du conseil municipal – Remplacement des cahiers boudinés par des cartables

16- Autres sujets : Vente de terrain – Matricule 1264-52-1911-0-000-0000
Demande pour vente de terrain –
Matricule 0765-29-6251-0-000-0000
Vente des anciens moteurs électrique et à gaz de la station de pompage SP1
Aménagement paysager de la 2e enseigne municipale – côté Est
Aménagement d'un caniveau en face du bureau de poste

17- Période de questions

18- Clôture de la session

2023-09-191 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8, 22 ET 29 AOÛT 2023**

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 8, 22 et 29 août 2023 tels que rédigés.

2023-09-192 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'août 2023.

2023-09-193 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2023.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'août 2023.

2023-09-194 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-379**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-09-195 **SÉLECTION DES CANDIDATS POUR ENTREVUE – CHAUFFEUR OPÉRATEUR/JOURNALIER**

CONSIDÉDANT QUE la Municipalité a reçu 10 candidatures pour le poste de chauffeur opérateur/journalier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire, la directrice générale et le directeur des travaux publics pour rencontrer les candidats et déterminer la personne qui occupera le poste.

2023-09-196 **SUIVI DES TRAVAUX DE RÉFECTION SP1 ET SP1-A**

CONSIDÉDANT QUE le directeur des travaux publics a assisté la firme Filtrum ainsi que la firme WSP pour les travaux de réfection des stations de pompage et surpresseur SP1 et SP1-A ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a fait un compte rendu de l'avancement des travaux au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des stations de pompage et surpresseur SP1 et SP1-A ont permis de déceler un grave problème de corrosion au niveau de la tuyauterie dans le poste de surpression SP1-A, considéré tant par l'ingénieur, l'entrepreneur et le directeur des travaux publics comme étant de nature urgente ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de travaux estimés à environ 30 000 $ au présent contrat de réfection des stations de pompage et surpresseur SP1 et SP1-A.

2023-09-197 **SUIVI PROJET DE PARC BIOALIMENTAIRE**

Le maire fait un résumé de la rencontre avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi que des membres d'Investissement Québec International concernant le projet de parc bioalimentaire.

2023-09-198 **STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE BILAN 2022 – MISE EN PLACE DE 3 ACTIONS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme de Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit, entre autres, montrer l'exemple en matière de consommation d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de consommation résidentielle n'a pas été atteint au Bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale afin d'identifier et mettre en place 3 des actions proposées au conseil municipal.

2023-09-199 **PROJET L'ATELIER NOMADE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré Mme Johana Moya pour son projet L'Atelier Nomade ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté le projet L'Atelier Nomade au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet L'Atelier Nomade comporte, entre autres, la construction d'un espace photographique et artistique communautaire sous la forme d'une yourte écoresponsable ;

CONSIDÉRANT QUE ladite yourte mesure 32 pieds de diamètre, soit 9,75 mètres, ce qui donne une superficie de 74,4 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de plancher du logement servant de résidence principale à Mme Johanna Moya, situé sur le lot numéro 5 616 880, est de 41,6 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage (règlement numéro 2018-239) de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé stipule à l'article 4.14 que « sauf lorsque spécifié autrement, la superficie maximale d'un usage additionnel à l'habitation correspond à 25 % de la superficie totale de plancher d'un logement » ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la yourte par rapport à la superficie de plancher du logement équivaut à 178,8 %, soit plus de 7 fois la superficie permise ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse l'installation de la yourte.

2023-09-200 **RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT-MEMBRE DU RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT QUE le réseau en développement social demande des partenaires afin de mener à bien leur mission ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau a contribué à la mise en œuvre du projet pouce vert de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était membre-partenaire du réseau en développement social en 2022 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme M. Jacques Roussy afin de représenter la Municipalité auprès du Réseau en développement social Rocher-Percé et que celle-ci renouvelle son partenariat en tant que membre.

2023-09-201 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 75 $ à Opération Enfant Soleil.

2023-09-202 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC / HÔTELLERIE OMER-BRAZEAU**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 75 $ à l'Association du cancer de l'est du Québec – Hôtellerie Omer-Brazeau.

2023-09-203 **DOCUMENTS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL –**

REMPLACEMENT DES CAHIERS BOUDINÉS PAR DES CARTABLES

CONSIDÉRANT QUE la confection des livres pour les séances du conseil municipal engendre des coûts récurrents d'environ 120 $ par année, contrairement à l'achat de cartables réutilisables pour un total d'environ 35 $ et ce, pour une durée de vie pouvant s'étaler sur plus d'une année ;

CONSIDÉRANT QUE le montage des livres pour les séances du conseil municipal via l'usage de boudins requiert beaucoup plus de temps et de manipulation que l'utilisation d'un simple cartable ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat de cartables et d'une perforatrice.

2023-09-204 **VENTE DE TERRAIN – MATRICULE 1264-52-1911-0-000-0000**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du bar laitier et du futur restaurant Les 2 Chummy's a fait part de son intérêt pour l'acquisition du terrain de la Municipalité, numéro de matricule 1264-52-1911-0-000-0000 ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale afin d'établir les conditions de vente dudit terrain, incluant le prix minimum requis par le code municipal du Québec et autres lois/règlements, le cas échéant.

2023-09-205 **DEMANDE POUR VENTE DE TERRAIN – MATRICULE 0765-29-6251-0-000-0000**

CONSIDÉRANT QU'un contribuable a fait part de son intérêt pour l'achat du terrain de la municipalité, numéro de matricule 0765-29-6251-0-000-0000 ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal refuse de vendre ledit terrain.

2023-09-206 **VENTE DES ANCIENS MOTEURS ÉLECTRIQUE ET À GAZ DE LA STATION DE POMPAGE SP1**

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux de réfection des stations de pompage et surpresseur SP1 et SP1-A, la Municipalité a en main un moteur électrique n'ayant servi que quelques semaines et un moteur à gaz fonctionnel dont elle ne se servira pas ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;
QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et/ou le directeur des travaux publics à vendre les moteurs en établissant leur prix de vente en respect avec les conditions établies par le Code municipal du Québec et autres lois/règlements, le cas échéant.

2023-09-207 **AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA 2E ENSEIGNE MUNICIPALE – CÔTÉ EST**

CONSIDÉRANT QU'il reste suffisamment de fonds au budget du PRABAM pour l'aménagement paysager de la 2e enseigne municipale (côté est) ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'aménagement paysager de la 2e enseigne municipale (côté est).

2023-09-208 **AMÉNAGEMENT D'UN CANIVEAU EN FACE DU BUREAU DE POSTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit chaque année étendre de la gravelle afin d'égaliser le terrain en face du bureau de poste de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur des travaux publics à creuser un petit caniveau au lieu d'étendre de la gravelle en face du bureau de poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 21 heures et elle s'est terminée à 20 : 52 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-09-209 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :53 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »